

# Référent éducatif

**Le référent éducatif** apporte un soutien matériel éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille et aux majeurs de moins de 21 ans, dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance en danger relevant du Conseil Général.

## Le métier

Le référent éducatif est relativement autonome dans l'organisation du travail, le choix des méthodes, des modalités d'intervention et la constitution du partenariat professionnel. Il est force de proposition auprès des supérieurs hiérarchiques. Il travaille en bureau au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il est fréquemment en déplacement sur le territoire, y compris hors du département. Ses horaires sont réguliers, avec une amplitude variable selon les besoins du service. Il doit faire preuve d'une grande disponibilité dans certains contextes, et risque de faire face à des incivilités ou des violences dans la relation aux personnes.

## Les activités

- Evaluer la situation individuelle, familiale et sociale des mineurs et jeunes majeurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Elaborer un projet lors de chaque admission d'un enfant dans le service. Suivre l'évolution de chaque projet, évaluer les actions contenues et y apporter éventuellement des aménagements
- Evaluer et contribuer à la bonne prise en charge de l'enfant confié en établissement ou chez un assistant familial. Favoriser la restauration des liens entre la famille et l'environnement social. Créer une relation éducative personnalisée en utilisant différents supports
- Réaliser des écrits professionnels rendant compte des prises en charge réalisées et proposant des projets. Participer aux audiences chez le Juge des Enfants pour les situations qui lui sont confiées

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention du concours d'assistant socio-éducatif

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME